



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)

VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : 2014_BRIEC_PI_001_Missions construction_Bagad

**Objet : Prestations intellectuelles pour la réhabilitation
du local associatif Bagad à Briec.**

Cette consultation a pour objet la réalisation des missions de contrôle technique et de Coordination sécurité et protection de la santé pour la réhabilitation du local associatif du Bagad place de Ruthin à Briec.

Le présent **marché à procédure adaptée**, est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le marché comporte deux lots :

Lot N°1 : Contrôle technique (CT)

Lot N°2 : Coordination sécurité et protection de la santé (CSPS)

I. Les clauses techniques

Les modalités de réalisation des missions sont détaillées dans le descriptif du dossier de consultation, **pièce à compléter par le candidat**, qui comprend également les pièces suivantes :

- Le programme,
- Les plans de l'existant
- Le plan topographique

Visite du site

Le soumissionnaire devra par tout moyen à sa convenance, définir précisément les conditions de réalisation de sa mission et apprécier la nature et l'importance des travaux envisagés.

La visite du site est proposée à tous les candidats sur rendez-vous à prendre avec Joseph LE QUEAU, responsable des ateliers au 06.25.37.12.99.

Variantes

Le soumissionnaire pourra présenter des variantes aux prestations définies dans le cahier des charges

II. Les clauses administratives

- **Personne publique contractante** : Commune de Briec.
- **Coordonnées de l'interlocuteur administratif** : Eric LE GOFF, Directeur des services techniques, 06 70 31 94 52, technique@ville-briec.fr
- **Coordonnées de l'interlocuteur technique** : Le maître d'œuvre (à désigner)
- **Critères de jugement des offres** : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci dessous :

Critères	Pondération
Prix	40%
Valeur technique	60%

➤ Critère valeur technique noté sur 60 points :

Une note de valeur technique est attribuée aux soumissionnaires en fonction du barème suivant :

Appréciation et Notation de la valeur technique

	6 niveaux d'appréciation	critères notés sur
		/ 60
offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable	Offre très bonne	60
offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	48
offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	36
offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	24
offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre...)	Offre insuffisante	12
offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...)	Offre écartée	0

➤ **Critère prix noté sur 40 points :**

L'offre analysée obtient une note sur 40 en application de la formule suivante : **Note prix attribuée** = $40 \times (Y1/Y)$

dans laquelle 40 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération)

Y = montant de l'offre analysée

Y1 = montant de l'offre la moins disante

L'offre la moins (Y1) disante aura le nombre maximum de points (40).

Une offre obtenant la note de 0 pour le critère valeur technique sera déclassée et écartée.
La note technique peut obtenir un maximum de 60 points.

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

▪ **Modalités de dépôts des offres :**

Les offres adressées avant le :

Mercredi 10 septembre 2014 à 12 heures

A

Monsieur le Maire
Commune de Briec
Rue du Général de Gaulle
29510 Briec

devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heure limites,

« Référence » : **2014_BRIEC_PI_001_Missions construction_Local Bagad**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs expéditeurs.

▪ **Pièces du marché à fournir :**

- Le présent CCP
- Descriptif détaillé de la mission (cadre fourni ou devis de la société)
- Programme
- DC 1 – DC 2 – NOTI 2
- Assurances

▪ **Documents de référence (pas à fournir) :**

Le CCAG Prestations Intellectuelles.

▪ **Délais :**

Délais d'exécution : Le délai de réalisation de la mission correspond au planning général de l'opération.

▪ **Variation des prix :**

Les répercussions sur les prix du marché des variations des éléments constitutifs du coût des prestations sont réputées réglées par les stipulations ci-après.

Les prix sont établis sur la base des conditions économiques du mois **de septembre 2014**; ce mois est appelé "mois zéro".

Les prix du présent marché pourront être révisés dans les conditions fixées par le Décret n° 2001-738 du 23 août 2001 pris en application de l'article 18 du Code des Marchés Publics et relatif aux règles selon lesquelles les marchés publics peuvent tenir compte des variations des conditions économiques, par fractions successives liées au versement d'acomptes et au paiement pour solde, par application de la formule suivante :

$$P = P_0 (0,15 + 0,85(I/I_0))$$

dans laquelle :

P = Prix H.T révisé

P₀ = Prix H.T au mois M°

I = index d'honoraires **SYN** : Bureaux d'études et sociétés de conseils (SYNTEC) (Valeur à la date de l'ajustement)

I₀ = index d'honoraires **SYN** : Bureaux d'études et sociétés de conseils (SYNTEC) (Valeur au mois M₀)

Modalités de facturation : les acomptes mensuels seront acceptés suivant l'échéancier fourni par le titulaire en fonction de l'avancement prévu de la mission.

Pénalités de retard : En dérogation à l'article 11 du C.C.A.G.-F.C.S., lorsque le délai contractuel est dépassé, par le fait du titulaire, il encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard fixées à 1/200 de la valeur des prestations du marché concerné.

▪ **Modalités de facturation :**

Le prestataire émettra une facture, en trois exemplaires, qui sera adressée à :

Monsieur le Maire
Commune de Briec
Rue du Général de Gaulle
29510 Briec

Le mode de règlement retenu est le virement avec paiement à 30 jours francs.

La répartition des paiements par phase d'études et suivant les différentes interventions est proposée par le candidat. Elle est annexée au présent acte d'engagement.

